

Concours photo << ABEILLE et APICULTURE >>

Ce concours a pour but de sensibiliser à la protection des abeilles dans le cadre de la quinzaine dédiée à ce thème et plus particulièrement lors du **weekend des 27 et 28 mai 2017**.

Programme de « la quinzaine de l'abeille » disponible apicouvain@gmail.com

REGLEMENT



ORGANISATEUR

Ce concours est une initiative de l'asbl Le Rucher Didactique du Couvain dont le siège social se trouve Avenue de la Libération N°2 à 5660 COUVIN.

Le siège administratif : 60 rue Saint Roch 5670 NISMES.

PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite, ouverte à tous : apiculteur, non apiculteur, photographe amateur ou simplement intéressé par le petit monde des abeilles.

DEUX CATEGORIES

A. Une abeille solitaire (abeille sauvage) ou sociale (abeille domestique) comme sujet principal avec ou sans fleur.

B. Une activité apicole, un ou plusieurs apiculteur(s) comme sujet principal, une ruche originale, un rucher, du matériel apicole, un essaim, une construction, un apiculteur au travail...

DEROULEMENT DU CONCOURS.

1) **Inscription** via apicouvain@gmail.com (nom, prénom, adresse, tél, mail)

2) Pour faciliter l'organisation pratique de l'exposition, envoyer, le plus tôt possible et en tous les cas **avant le lundi 22 mai 2017**, vos photos à apicouvain@gmail.com sous formes de fichiers numériques JPEG (6 MO – 240 DPI minimum), accompagnées du titre et du nom de l'exposant, ils ne devront toutefois pas apparaître sur la photo elle-même.

3) Les œuvres sélectionnées devront être déposées **le samedi 27 mai 2017 entre 16 heures et 22 h** au local de l'exposition : **Route de Pesche n° 23 à 5660 Couvin (salle du CPAS 1^{er} étage)** ou en cas d'empêchement, au préalable sur rdv : José LOUIS 66 rue de la Croisette à Olloy sur Viroin (060 39.05.05) ou Jean LAROCHE DNF rue Saint Roch 5670 Nismes (060 31.02.81), par les artistes qui auront été préalablement avertis de leur sélection par courrier électronique.

Les photographies doivent être emballées et protégées pour le transport.

4) Le jury désignera la photographie gagnante pour chacune des deux catégories.

Un prix du public sera également attribué pour chaque catégorie et se basera sur le vote des visiteurs de l'exposition du **samedi 27 mai à 20 h au dimanche 28 mai à 16 h**. Le prix du public pourra tout aussi bien récompenser une photo de l'exposition hors concours qu'une photo du concours.

5) Proclamation du gagnant de chaque catégorie le **dimanche 28 mai à 17 h**. Des prix seront remis dans chaque catégorie.

Tout lauréat doit être présent ou représenté pour obtenir son prix. En cas d'absence, le prix sera remis au second classé de la même catégorie.

6) Récupération des œuvres le **dimanche 28 mai à partir de 17h30** ou sur rdv auprès des organisateurs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats peuvent participer dans les deux catégories. Chaque participant peut déposer deux photos dans chaque catégorie pour le concours. Les participants au concours ou d'autres personnes telles que les organisateurs ou les membres du jury qui ne peuvent participer au concours peuvent aussi déposer leurs œuvres dans les mêmes conditions et sur les mêmes thèmes mais hors concours, elles seront aussi exposées si elles sont jugées opportunes par l'asbl organisatrice.

Chaque photo doit être accompagnée d'un titre éventuellement poétique, du nom et de l'adresse de l'artiste.

Pour tous, mais surtout pour l'exposition hors concours, noter au verso des photos votre nom, prénom et n° de téléphone.

Les œuvres seront fournies au format 20 x 30 minimum, encadrées, munies d'un système d'accrochage fiable solide, simple et pratique : à défaut, elles ne seront pas exposées. L'organisateur décline toutes responsabilités si ces conditions ne sont pas respectées.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le montage de l'exposition sera pris en charge par l'asbl organisatrice.

Ladite asbl se réserve le droit de refuser toute photo qu'elle juge inopportune.

Les œuvres pourront être mises en vente par les artistes. L'asbl ne s'immiscera pas dans les éventuelles transactions financières entre artistes et acheteurs pour lesquelles elle se décharge de toute responsabilité.

Les participants devront s'assurer de l'accord des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes concernant leur image.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite des photos et aucune publication ne sera réalisée par l'asbl organisatrice sans l'accord de l'auteur.

En participant à ce concours, l'artiste manifeste son intérêt pour les abeilles sauvages ou domestiques et pour leur rôle majeur dans la biodiversité.

TIMING :



De suite : **s'inscrire de suite**, sans obligation, via apicouvain@gmail.com , même si vous ne disposez pas encore de photo, pour nous permettre de vous rappeler en cours de saisons les floraisons intéressantes ou les activités apicoles permettant de jolies photos.

Avant le lundi 22 mai : envoi des photos par courrier électronique et confirmation par l'asbl des œuvres sélectionnées pour le concours.

Samedi 27 mai : dépôt des œuvres à partir de 16 h.

Dimanche 28 mai jusqu'à 16 h : fin du vote des visiteurs.

Dimanche 28 mai à 17 h : proclamation des lauréats.

Dimanche 28 mai à 18 h : récupération des œuvres.

